



## FORMULAIRE DE REPRISE D'ACTIVITÉ EN SORTIE DE CONFINEMENT

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut reprendre l'activité sportive des mercredis multisports AUC dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19.  
Sans attestation remplie et délivrée au club en amont de la reprise, l'enfant ne pourra pas participer à la reprise des activités.

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je/Nous, soussigné(s) Madame/ Monsieur .....  
Parent(s) de l'enfant ....., inscrit sur les mercredis multisports AUC lors de la saison 2019/2020,

• **déclarons avoir été informés** par l'AUC des procédures d'hygiène et de sécurité renforcées, mises en place pour l'accueil du public aux mercredis multisports AUC, élaborées sur le fondement des recommandations du Ministère des Sports et validé par la Mairie d'Aix-en-Provence afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus Covid-19.

• **reconnaissons** que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection l'AUC ne peut garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19.

• **nous engageons à :**

- Respecter strictement ces procédures d'hygiène et de sécurité précitées,
- Prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte sportive du Club, notamment en respectant les gestes barrière,
- Surveiller quotidiennement l'état général de notre enfant et contrôler sa température le matin et le soir,
- Signaler à l'équipe des éducateurs AUC tout symptôme inhabituel et/ou épisode fébrile (température supérieure à 38°C) survenant dans notre foyer (enfants, parents, fratrie),
- Venir chercher sans délai notre enfant sur les mercredis multisports si celui-ci présente un signe évocateur d'infection au cours de la journée,
- Consulter un médecin dès l'apparition d'un symptôme et fournir un certificat en cas de doute sur la santé de l'enfant.

• **certifions** qu'au moment où notre enfant retourne aux mercredis multisports, soit le mercredi 10 juin 2020, il ne présente ni de symptôme évocateur de l'épidémie de Covid-19, ni de contre-indication à la fréquentation d'une collectivité.

Fait à ....., le ..... / ..... / 2020  
Signature du responsable légal :